Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 30 janvier 2018
Greffe+Travaux_0134+611_Préavis édités+36-Route du Mont_emo

Préavis No 01/2018

Demande de crédit pour la réfection de la route communale du Mont, secteur « Les Brayes », suite à un glissement de terrain

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis la municipalité sollicite un crédit pour la réfection de la route communale du Mont suite à un glissement de terrain.

PREAMBULE

La tempête Eleanor s'est abattue sur la région, le mercredi 3 janvier 2018. Elle a occasionné des premiers dégâts sur les routes et cours d'eau, phénomène qui a été amplifié par les importantes pluies des 4 et 5 janvier 2018 et la forte hausse des températures qui a provoqué la fonte du manteau neigeux jusqu'à très haute altitude.

Les mesures d'urgence ont été prises rapidement sachant qu'il y aura lieu maintenant d'établir un inventaire des travaux à réaliser dans un proche avenir (routes et cours d'eau), travaux conséquents pour lesquels la municipalité présentera des demandes de crédits.

PREMIERE MESURE D'URGENCE

Route du Mont – secteur « Les Brayes »

Il est impératif d'entreprendre dans l'immédiat des travaux à la route communale du Mont, secteur « Les Brayes », ceci afin de sécuriser le périmètre dont les dégâts sont dus notamment aux raisons suivantes :

- Fortes précipitations pluvieuses.
- Zone de glissement de terrain permanente (carte des dangers naturels).
- Conception des travaux datant des années 1960.
- Débordement du ruisseau des Brayes.

CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS

Le 4 janvier 2018, en fin de journée, une importante déformation au niveau de la route a été observée, ce qui a immédiatement entraîné sa fermeture (véhicules et piétons) avec évacuation des habitants en aval, personnes prises en charge par les services de la Protection civile. A cette même date le géologue cantonal, déjà engagé dans la région, s'est rendu sur place afin d'évaluer la situation avec validation des premières mesures d'urgence. Le lendemain, le géologue cantonal s'est à nouveau rendu sur place accompagné d'un bureau de géologues indépendant dans le but d'établir un rapport sur la situation 12 heures après l'évènement, soit d'autoriser le retour dans les habitations, le passage des piétons dans la zone de glissement.

Durant le week-end qui a suivi, il a été étudié, en collaboration avec un bureau d'ingénieurs, s'il existait une solution provisoire dans le but de rétablir la circulation sur cette route, solution rapidement abandonnée en raison de la stabilité très précaire de toute la zone et des coûts y relatifs.

Dès lors et au vu de ce qui précède, la municipalité a décidé de renoncer à une solution provisoire et d'entreprendre de suite les travaux définitifs de consolidation ceci dans le but de rétablir la circulation sur cette route à forte fréquentation, compte tenu des nombreuses habitations et activités économiques dans le périmètre (env. 300 habitants permanents, activité agricole, Ecole du Planemard, bus scolaires, services d'urgence, etc.).

Il a également été décidé de procéder, au plus vite, à une sécurisation de la zone avale du glissement par la mise en place d'un barrage, à l'aide de blocs de béton, contre d'éventuelles coulées boueuses.

REMARQUE

La municipalité précise que la construction du chalet de 4 appartements avec parking souterrain de 5 places et une place non couverte ne peut être impliquée dans cet évènement. En effet, elle a fait l'objet de la délivrance d'un permis de construire suite à un rapport géotechnique avec application de mesures constructives. Il faut encore relever que les travaux réalisés dans le cadre de cette construction ont certainement contribués à éviter un glissement de plus grande importance.

CONCEPT CONSTRUCTIF

Phase I

- Clouage des murs de soutènement existants, actuellement à la stabilité précaire, situés de part et d'autre du glissement de terrain.
- Mise en œuvre d'une paroi clouée temporaire à l'amont du glissement de terrain pour sécuriser la zone de glissement pendant la réalisation des travaux définitifs.

- Mise en œuvre de la paroi berlinoise permanente de consolidation.
- Remblayage à l'arrière de la paroi berlinoise et réouverture momentanée de la route au trafic.
- Durée des travaux 6 à 8 semaines dès le 22 janvier 2018 (sous réserve de la météo et de la géologie).

Phase II

- Blindage du mur de soutènement existant et remise en état de la route (revêtement, coffre de route, drainages, divers travaux de maçonnerie et pose de barrières). A l'heure de la rédaction de ce préavis, le planning de réalisation de cette phase n'était pas encore établi.

COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX AVEC HONORAIRES

Phase I	CHF	270'000.00
Phase II	CHF	650'000.00
Total hors taxe	CHF	920'000.00
TVA 7,7%	CHF	70'840.00
Total TTC	**CHF**	**990'840.00**

FINANCEMENT

Une demande d'aide et de subventionnement est actuellement en cours auprès de la Direction Générale de l'Environnement, Forêts (DGE-Forêts) programme « ouvrages de protection » qui pourrait accorder une aide financière à hauteur de 70% pour certains travaux spéciaux liés à la réfection du mur.

Par ailleurs, le Service cantonal de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) rentre en matière pour un subventionnement exceptionnel de 20% pour certains travaux spéciaux liés à la réfection du mur et de 25% pour la réfection de la route.

Ces divers subventionnements restent à confirmer par lesdits services sur la base de dossiers techniques et financiers actuellement en cours d'élaboration avec nos mandataires. Cependant, les services concernés ont d'ores et déjà autorisé un démarrage anticipé des travaux.

Par contre, la Confédération ne subventionnera aucun de ces travaux.

Concernant ce chapitre, la municipalité tient à relever l'excellente collaboration des services cantonaux dans le cadre de ce dossier.

CONCLUSIONS

Pour tenir compte du caractère exceptionnel et urgent de ce dossier, la municipalité vous prie de bien vouloir lui accorder le crédit sollicité afin de lui permettre de poursuivre dans les meilleurs délais les travaux de réfection de cette route.

En conclusion, la municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 01/2018 du 30 janvier 2018 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

A) **D'autoriser** la municipalité à entreprendre la réfection de la route communale du Mont, secteur « Les Brayes », suite à un glissement de terrain.

B) **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 990'840.00.

C) **De financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.

D) **D'amortir** ce montant sur une période de 30 ans, à raison de CHF 33'028.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 24'771.00 la première année, selon les conditions actuelles.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 30 janvier 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :	**La Secrétaire :**
Charles-André Ramseier	**Eliane Morier**